



XAnge

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 10

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation 10 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Au 31 décembre 2020, le Fonds détient deux participations actives dans son portefeuille, Equanum et Mister Spex.

Nous vous présentons l'évolution de la société Equanum dans la section « Focus Participation », en page 2 de cette lettre annuelle.

Comme évoqué dans la lettre précédente, un courrier vous a été envoyé le 26 mai 2020 vous informant de la distribution partielle intervenue au mois de juin 2020 et vous fournissant des informations sur la finalisation des opérations de liquidation.

En conséquence nous vous rappelons que les cessions réalisées par le Fonds ont permis de procéder à une deuxième distribution partielle de **50€** par part A le 19 juin 2020.

A l'issue de cette distribution, vous avez ainsi reçu au total **300€** pour chaque unité d'investissement détenue (une unité est composée d'une part A et d'une part B). **Ce montant correspond à 60% de votre souscription (hors droits d'entrée).**

Nous vous indiquons également dans ce courrier, que la Société de Gestion fait ses meilleurs efforts pour céder dans les meilleurs délais les titres détenus dans les sociétés Equanum et Mister Spex, dans l'intérêt des porteurs de parts et pour finaliser les opérations de liquidation, si possible dans le courant du premier semestre de l'année 2021.

La société de Gestion procédera à la liquidation du Fonds et à la distribution de ses actifs après la cession de la dernière participation.

Nous vous précisons que le Fonds est entré en liquidation le 11 juin 2019 et que les demandes de rachats de parts, y compris dérogatoires, sont bloquées depuis cette date.

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'équipe d'investissement s'est mobilisée auprès des participations du portefeuille afin de leur apporter conseils et support dans cette période nécessitant agilité et adaptation.

L'objectif de notre Société de Gestion est de soutenir l'entrepreneuriat, développer l'innovation et contribuer au maintien et à la création d'emplois durables.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com
Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

I — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATION

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

EN PORTEFEUILLE

LA RUCHE QUI DIT OUI



Repenser et tester différentes manières de faire les courses, voilà quelques changements engendrés par la crise sanitaire du COVID-19 et le confinement.

Afin d'éviter toute contamination en grandes surfaces certains consommateurs ont fait le choix des circuits courts comme celui proposé par La Ruche qui dit Oui, plateforme de e-commerce mettant en lien direct les consommateurs et les producteurs.

Le concept est simple : le client commande des produits locaux de qualité par internet et passe récupérer son panier une fois par semaine lors des marchés éphémères (les Ruches) organisés par les responsables de Ruche ou livrés à domicile (seulement à Paris pour l'instant).

Grâce au travail des 10 000 producteurs qui fournissent son réseau de 1 500 ruches, la société compte 1,5 million de membres. Elle est devenue en 2020 le leader européen des ventes de produits locaux en ligne.

Fondée en 2011, La Ruche qui dit Oui vient également d'ajouter à son réseau de distribution sa première boutique physique, conçue pour être écologique et pédagogique. Elle planifie d'en ouvrir d'autres dans et autour de Paris.

Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 10

Avantage fiscal
à l'entrée**
ISF 30 % et
IR 10 %

** sous réserve de respecter les conditions fiscales

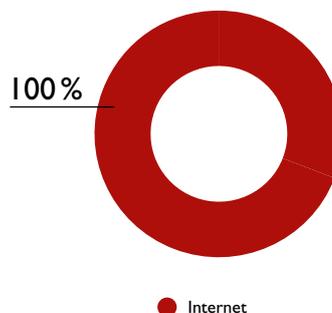
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Actif net du Fonds au 31/12/20	2 218 K€
Valeur de souscription (Parts A et B)	500,00 €
Distributions totales	300,00 €
Valeur liquidative au 31/12/20 (Parts A et B)	197,26 €
Valeur liquidative + distributions au 31/12/20	497,26 €
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	-1 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	66 %

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE

EQUANUM (LA RUCHE QUI DIT OUI)	Plateforme d'e-commerce dédiée aux produits d'alimentation locaux
MISTER SPEX	Opticien en ligne

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de conserver la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	Parts A : FR0010851998 - Parts B : FR0010865584
Date de création	2010
Durée de vie	8 ans
Prorogation ⁽¹⁾	2 x 1 an

En cours de liquidation et rachats de parts bloqués ⁽²⁾

(1) La durée de vie du Fonds a été prorogée sur décision de la Société de Gestion.

(2) Les rachats de parts sont bloqués depuis l'entrée en liquidation du Fonds le 11 juin 2019 afin de respecter la stricte égalité entre tous les porteurs de parts.

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FONDS LA BANQUE POSTALE INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2020)	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
La Banque Postale Innovation 9	2009	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	485,68 29,49	456,45 47,39	441,68 65,08	480,42 82,20	645,57 100,59	573,03 119,68	647,53 149,00	565,75 167,38	573,72 177,31	571,08 177,58
La Banque Postale Innovation 10	2010	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	478,12 29,17	429,72 47,41	464,31 64,15	467,12 81,02	587,78 99,28	624,19 118,56	593,05 135,99	532,45 154,77	506,37 163,99	497,26 168,13
La Banque Postale Investissement PME	2010	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	487,35 21,41	483,81 39,67	526,00 58,44	487,09 77,19	525,92 96,25	555,46 114,05	581,38 124,37	564,97 136,78	582,10 143,23	567,75 147,56
La Banque Postale Innovation 12	2011	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		504,23 22,41	526,03 41,60	511,35 61,18	550,96 80,96	679,85 99,42	755,98 117,69	729,49 136,97	801,61 155,54	907,39 173,46
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés			535,18 21,52	512,58 40,16	494,07 61,45	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 120,29	997,16 145,70	1133,72 164,38
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés				471,77 20,99	450,42 39,21	520,40 57,19	650,12 76,07	625,10 96,67	885,24 122,23	975,06 140,98
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés					480,09 20,78	483,72 39,40	507,51 58,07	451,30 76,85	513,34 94,21	533,70 112,21
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés					488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 82,72	530,59 105,61	506,67 130,22

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1^{er} août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0A et 885-0V bis du code général des impôts.

MENTION GÉNÉRALE DE L'AMF

Votre attention est attirée sur le fait que l'argent est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et de la durée pendant laquelle vous le détenez.

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment des risques et des contraintes suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur dans les actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans

lesquelles ils investissent. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaut plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La société de gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la société de gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa société de gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition.



Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf
75008 Paris
T. 01 53 93 00 90

serviceclients@siparex.com
siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 285 200 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 – N°TVA : FR 24 452 276 181